

## Mardi 27 septembre - Préfecture de LAVAL Audience avec le Préfet.



A 16h, M. Eric PILLOTON – Préfet de la Mayenne, et M. VERMONET de la Direction Départementale du Territoire - recevait la délégation APF venue lui présenter ses revendications. Au-delà d'un accueil chaleureux, M. Le Préfet s'est voulu rassurant en reprenant un mail envoyé par Madame Bachelot - ministre des Solidarités – dans le lequel elle déclarait que : *"l'échéance de 2015 est non négociable" et que "le gouvernement ne donnera pas son accord" à d'éventuelles dérogations.*

La délégation a signifié sa méfiance vis-à-vis des effets d'annonce. Elle a rappelé que pour que l'accès à tous pour tout soit respecté en 2015, il faut une mobilisation urgente et des actes concrets !

Notamment par :

- un plan pluriannuel de soutien financier par l'Etat, qui doit être prévu dans la loi de finances pour 2012 ;
- la suppression de toute disposition légale ou réglementaire qui remettrait en cause les dispositions de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité ;
- la suppression de toute dérogation dans la mise en accessibilité du neuf ;
- l'intégration du principe de conception universelle dans la législation ;
- la création d'une Agence nationale à l'accessibilité universelle ;
- le respect de la Convention internationale sur la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées du 7 mars 2007 de l'ONU signée et ratifiée par la France.

Il a également été rappelé à M. Le Préfet son rôle de pilote quant à l'avancée de la mise en accessibilité dans notre département. A 3 ans de l'échéance de 2015, il est inquiétant de constater que toutes les commissions communales ou intercommunales d'accessibilité ne fonctionnent pas encore correctement en Mayenne.